

03/04/2025

**Demande de subvention auprès de la DRAC
Concours particulier pour les bibliothèques municipales - Collections**

Nombre de conseillers : 15
 En exercice : 15
 Présents : 12
 Votants : 12 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril,

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la maison des Platanes, Maison commune temporaire, sous la présidence de M. Régis VIALLATTE, Maire.

Date de la convocation : 18/03/2025.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 18/03/2025 par messagerie.

Présents : AIME Jean-Claude (pouvoir de Vincent Choron). COLANGELI Muriel. CONTRERAS Joseph. CRUYPENNING Bruno. DEYRIEUX Caroline. DUMAS Christophe. HAYART Dominique. LEMAITRE Sylvie. ROZELIER Arlette. VALLATTE Régis. DUGUA Véronique (arrivée à 18h08). DULONG Aurélie (arrivée à 18h43).

Excusés : BARREL Natacha. CHORON Vincent (pouvoir à Jean-Claude Aime - arrivera à 20h08).

Absent : MERNISSI Chakib.

Le pouvoir a été déposé en application de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Arlette Rozelier, secrétaire de séance.

M. le Maire expose au Conseil municipal que les dossiers de demande de subvention pour les collections des Médiathèques municipales devaient être déposés avant le 31 mars 2025.

Il lui rajoute que cela a été fait mais qu'il ne manque qu'une seule pièce au dossier : la délibération du Conseil municipal demandant une subvention à l'Etat (DRAC) au titre de la DGD pour l'acquisition de collections pour la Médiathèque.

Il lui propose donc de demander une subvention à la DRAC pour l'ensemble de la collection définie pour la Médiathèque, dont le montant total prévisionnel s'élève à 15 938 €.

Il lui présente le plan de financement, tel que :

Financement	Montant HT des subventions	Taux de subvention
Etat (DGD) - DRAC	6 376 €	40 %
Autofinancement communal	9 562 €	60 %
Total	15 938 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

- Le projet devrait débuter au cours du 2^{ème} trimestre 2025
- Le projet devrait être entièrement réalisé au cours du 3^{ème} trimestre 2026

Il lui demande de bien vouloir se prononcer sur cette demande d'aide.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- **Arrêter** le projet « Acquisition de collections pour la Médiathèque municipale »
- **Adopter** le plan de financement exposé ci-dessus
- **Solliciter** une subvention auprès de la DRAC au titre de la « Concours particulier pour les bibliothèques municipales »

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Extrait certifié conforme par le Maire,
A Clonas sur Varèze, le 7 avril 2025,

Le Maire,
Régis VIALLATTE



La secrétaire,
Arlette ROZELIER

